



LES CLÉS POUR ANTICIPER ET AGIR

CATALOGUE DES FORMATIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

2021



CSE
SANTÉ SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
COMITÉS DE GROUPE ET COMITÉS EUROPÉENS
OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE
FORMATIONS D'ACTUALITÉ
CHSCT – FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

LE GROUPE APEX-ISAST

ET LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

“ ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL C’EST...

Comprendre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe, anticiper les difficultés et devancer les réorganisations, cerner les enjeux sur l’emploi, les conditions de travail et les rémunérations, clarifier la stratégie et ses conséquences, repérer les impacts des projets sur l’organisation du travail...

Mais aussi, prévenir les risques pour la santé, analyser les conditions de travail et proposer des alternatives...

... Autant de sujets de préoccupation pour les instances représentatives du personnel

... Autant de possibilités d’y répondre, en utilisant les moyens que vous offre la loi.

LE GROUPE APEX-ISAST, C’EST...



100 CONSULTANTS, EXPERTS ET FORMATEURS au service des instances de représentation des personnels et des organisations syndicales pour vous permettre d’agir avec clarté et pour obtenir les analyses et les informations nécessaires à l’action.



UN GROUPE INDÉPENDANT travaillant avec objectivité et opiniâtreté au service exclusif des salariés et de leurs représentants.



DES EXPERTISES du cabinet APEX (expertise comptable, sociale, économique et financière), du cabinet ISAST (expertise santé et conditions de travail) et de leur Institut de formation.



DES COMPÉTENCES MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES des Experts d’APEX et des Experts en santé et conditions de travail d’ISAST nous permettent de constituer rapidement des équipes opérationnelles, avec tous les savoir-faire nécessaires, sur tous les types de missions et dans tous les secteurs économiques, de la PME à la multinationale cotée en Bourse.



UNE IMPLANTATION RÉGIONALE pour favoriser la réactivité et la proximité nécessaire avec les élus.



UNE EXPÉRIENCE DE PLUS DE 25 ANS accumulée au fil des ans et des missions qui vous donne la garantie d’un accompagnement pertinent à vos côtés.

Le passage en comité social et économique bouleverse la représentation du personnel. Situation économique, réorganisations, politique sociale, conditions de travail, santé-sécurité, droit du travail : votre champ d'action est dorénavant très vaste. **Forts des premiers retours d'expériences sur la mise en place du CSE, nous vous aiderons à optimiser le fonctionnement de votre comité.**

Formation, égalité professionnelle, temps de travail, ... : les lois s'enchaînent. Un stage vous permettra de maîtriser plus vite les nouveaux dispositifs pour renseigner vos collègues et défendre leurs intérêts.

Nous vous accompagnons aussi dans la préparation des négociations, de plus en plus délicates et sous contraintes : ruptures conventionnelles collectives, accords de performance collective, restructurations, etc.

Avec une expérience de plus de vingt ans auprès des représentants du personnel et près de 2000 élus formés chaque année, nous proposons des formations résolument opérationnelles, en petit groupe. Notre approche personnalisée prendra en compte votre secteur d'activité, votre actualité et la taille de votre structure. Pour plus de confort, nous nous déplaçons chez vous ou vous accueillons chez nous.

Pour prolonger la formation, nous restons à votre écoute avec une assistance téléphonique gratuite de six mois sur tous les sujets abordés lors de la session.

Toutes nos formations sont désormais organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Pour en savoir plus sur une de nos formations, rendez-vous sur notre site Internet www.apex-isast.fr à la rubrique **formation des élus** ou contactez-nous :

Alexandra Veyrie Tél : 01 53 72 00 11
Jessica Loison Tél : 01 53 72 00 10
formation@apex-isast.fr



“ Une palette complète de formations au service de tous les représentants du personnel

 Organisme agréé pour les formations CSE et CHSCT

SOMMAIRE

FORMATION CSE

Formation économique des membres du CSE//4 jours	P.13
Formation économique des membres du CSE - renouvellement//2 ou 3 jours 	P.14
Formation des membres du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés//3 jours	P.14
Formation santé, sécurité et conditions de travail (entreprise moins de 300 salariés)//3 jours	P.15
Formation santé, sécurité et conditions de travail (entreprise de 300 salariés et plus)//5 jours	P.16
Formation santé, sécurité et conditions de travail - renouvellement//3 ou 5 jours 	P.17
Formation sur les réclamations (ex mandat DP)//1 ou 2 jours	P.17
Représentant de proximité//1 ou 2 jours	P.18
Secrétaire et secrétaire adjoint du CSE//1 jour	P.19
Trésorier et trésorier adjoint : gérer les budgets du CSE//2 jours	P.20
Le règlement intérieur du CSE //1 jour 	P.21
Négocier ou renégocier un accord CSE//1 jour 	P.21

FORMATIONS THÉMATIQUES

Préparer la consultation sur la politique sociale//2 jours	P.22
Formation professionnelle//2 jours	P.23
Égalité professionnelle//2 jours	P.24
Temps de travail, organisation du temps de travail//2 jours	P.25
Agir dans les réorganisations et les fusions//1 jour	P.26
Agir face aux restructurations (APC, PSE, départs volontaires)//1 jour 	P.27
Diagnostic économique et financier//2 jours	P.28
Agir sur les risques psychosociaux//2 jours	P.29
Agir contre la pénibilité au travail//1 jour	P.30
Agir face au lean management//1 ou 2 jours	P.31
Agir sur les projets modifiant les espaces de travail//1 jour	P.32
Le document unique d'évaluation des risques professionnels//1 ou 2 jours	P.33

FORMATIONS CHSCT

Formation des membres du CHSCT fonction publique hospitalière//5 jours P34

COMITÉ DE GROUPE

Comité de groupe//1 jour P35

COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Comité d'entreprise européen//1 jour P35

OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

Négociation annuelle sur la rémunération et le temps de travail//2 jours P36

Négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail//2 jours P37

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)//1 ou 2 jours P38

Représentation syndicale dans l'entreprise//1 jour P39

Communiquer avec les salariés//1 jour P39



Retrouvez toutes nos informations sur le site internet www.apex-isast.fr
rubrique : Formation des élus

NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE



UN SUIVI TOUT AU LONG DE LA FORMATION

Nos séminaires sont animés par **des consultants en droit social, en santé, sécurité et conditions de travail et des experts économiques et financiers** qui ont choisi de mettre leurs compétences professionnelles et leur expérience au service des représentants du personnel.

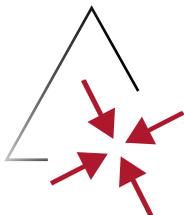
Nos formateurs sont **des femmes et des hommes de terrain**, qui sauront vous apporter **des réponses immédiates** grâce à un ton résolument **concret et pratique**, favorisant les échanges avec les élus.

Afin de faciliter l'application de la formation en situation de travail, nous proposons des mises en situation. Ces exercices permettent une véritable acquisition de savoir-faire, en confrontant les participants à leurs pratiques et aux problèmes qu'ils rencontrent, et en recherchant ensemble les moyens de les résoudre.

- **En amont** de la formation, vous recevrez à votre demande **un appel du formateur pour adapter le contenu** à vos attentes spécifiques.
- **En début** de formation, vous recevrez **un dossier pédagogique**. Remis à chaque participant, c'est **un véritable guide pratique** servant de référence quotidienne aux élus et régulièrement mis à jour des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
- **À la fin** de la formation, chaque stagiaire remplit **une fiche d'évaluation**. Elle nous permet de prendre en compte **les observations et suggestions** des participants pour améliorer nos stages.



LES DIFFÉRENTES FORMULES

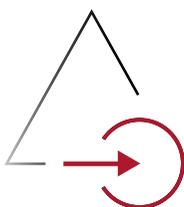


STAGES INTER-ENTREPRISES

Organisés à Paris, ils permettent la confrontation et le partage d'expériences entre élus d'horizons différents.

En fonction des conditions sanitaires, nos formations en inter-entreprises sont amenées à être transformées en visioconférence.

Pour assurer la participation active de chacun, nos séminaires ne regroupent jamais plus de **15 personnes**. Le déjeuner en inter-entreprises est pris à proximité de nos salles de formation pour prolonger la discussion.



STAGES INTRA ENTREPRISE

Toutes nos formations **peuvent être réalisées sur mesure**, spécifiquement pour **votre comité, aux dates et lieu de votre choix**.

Le programme est adapté pour prendre en compte les spécificités de votre entreprise, la pratique des élus, les problèmes rencontrés et la recherche des moyens pour les résoudre.

Pour répondre au mieux aux attentes des élus et à leur environnement de travail, **nous construisons notre animation à partir de vos propres documents** (accords, ordres du jour et PV, document unique sur les risques professionnels, bilans...).

Ces formations sont l'occasion de renforcer la cohésion entre élus en vous permettant de travailler ensemble sur des problématiques concrètes et de partager le même niveau d'information.

Le tarif est forfaitaire, quel que soit le nombre de participants. N'hésitez pas à nous contacter pour un devis personnalisé.

Si vous le souhaitez, nous mettons à disposition gratuitement nos salles de formation à Paris, Lille et Lyon (en fonction de nos disponibilités).

Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.



FORMATIONS SUR MESURE

Vous n'avez pas trouvé dans ce catalogue le thème dont vous avez besoin? Contactez-nous! Nous pouvons élaborer une formation sur mesure permettant de répondre précisément à vos attentes.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Faites-nous part des situations de handicap des représentants voulant se former : nous rechercherons ensemble les moyens d'adapter la formation à tous.

CES ÉLUS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

Nous avons récemment formé les représentants des instances suivantes :

Agro-alimentaire : Blédina, Danone, Hill's Pet Nutrition, Nestlé Waters M&D, Perrier, etc.

Assurances/Banques : Amundi, BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit du Nord, Cofidis, CGL, Groupama, Interfimo, Natixis Interépargne, Société Générale, etc.

BTP : Campenon Bernard Construction, Cégélec Missenard, Centre scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Eurovia Dala, Jean Lefebvre, Rabot Dutilleul Construction, Sobéa Environnement, Sogea, Vinci construction SI, etc.

Commerce : Darty, FNAC Relais, Gibert Joseph, Hanes France (Dim), H&M, Ikea, Lagardère Paris Racing, L'Oréal produits de Luxe, LVMH, Parfums Christian Dior, PPR, Xerox etc

Éducation/Apprentissage : AFPA, Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), La Fémis, Université Catholique de Lille etc.

Industrie : 3 M, Air Liquide DTA, Eaton, Faurecia, GDF SUEZ Trading, Otis, Mentor Graphics, Michelin, Plastic Omnium, Renault Cléon, RTE, Saint Gobain Emballage, Siemens IC, Total TRTG, Thales Air Systems, etc.

Pharmacie/Chimie : Astrazeneca, Biogen Idec, Daiichi Sankyo, Gilead Sciences, GlaxoSmithKline, Groupe ELITech, Lilly, Merial, Merck Santé, Nutricia, Phoenix Pharma, Recipharm, Sanofi, etc.

Presse/Communication/Audiovisuel/Établissement culturel : 104, Dunod, Groupe Express Roularta, Groupe Psychologies, Hachette Filipacchi, Hachette Livre, INA, Lagardère Active, Le Point, TNS Sofres, Young & Rubicam, etc.

Santé/Associations : ASAMAD, Association des Paralysés de France (APF), Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie, Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble, Hôpital privé de Bois-Bernard, La Sauvegarde du Nord, Maison de retraite de Melesse, Ordre de Malte etc.

Services : Adecco, ASPP, Bureau Veritas, CPAM, CRIT, Dassault Systèmes, France Télécom, Groupe Valophis, Initial, La Banque Postale, Orange, Pitney Bowes, Pôle Emploi, UNSS, etc.

Tourisme/Transport/Loisirs : Adagio, Air Austral, Carlson Wagonlit, Corsair, Exapaq, France Galop, Hilton, Nouvelles Frontières, OSAC, Plaza Athénée, TUI France etc.

LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

LES ÉLUS DU CSE

FORMATION ÉCONOMIQUE – ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS

Les titulaires CSE ont droit à un stage de 5 jours maximum tous les 4 ans de mandat (art. L. 2315-17 et L. 2315-63). Ils ont le choix de l'organisme (R.2145-4).



LE FINANCEMENT

Le financement de cette formation est assuré :

- par l'entreprise pour les salaires : le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation
- par le CSE sur son budget de fonctionnement, sauf accord plus intéressant : coût pédagogique et éventuels frais de déplacement et de séjour

La législation ne prévoit pas de droit à la formation pour les suppléants. Cette formation pourrait être financée :

- Les élus titulaires peuvent donner des heures de délégation aux suppléants pour se former.
- Par la direction. En effet, un certain nombre d'entreprises acceptent que les suppléants prennent part à la formation et prennent en charge tout ou partie de ces frais. Une négociation sur cette question peut être ouverte
- Par le budget de fonctionnement du CSE

FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Tous les élus du CSE (titulaires et suppléants) ont droit à une formation complètement prise en charge par l'employeur tous les 4 ans de mandat (art. L. 2315-17 et L. 2315-18). Ils ont le choix de l'organisme (R. 2315-17).

Cette formation est organisée sur une durée minimale de 5 jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés et de 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés (Ministère du travail, question-réponse CSE n°83).



LE FINANCEMENT

Le financement de cette formation est assuré complètement par l'entreprise. Ce qui comprend :

- Les salaires : le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation
- Le coût de la formation, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, 36 fois le montant horaire du SMIC
- Les frais de déplacement, de séjour et de déjeuner dans certaines limites (nous consulter)



APEX-ISAST FORMATION est un organisme de formation inscrit sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour les formations CSE et CHSCT

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET LES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des représentants de proximité et des délégués syndicaux (art. L2315-61). Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

Certaines entreprises acceptent de prendre en charge ces formations, soit totalement (salaires et coût du stage), soit partiellement (seulement le coût du stage, la participation des élus se faisant sur leur crédit d'heures).

LES MEMBRES DU CHSCT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Les représentants du personnel dans les CHSCT de la fonction publique hospitalière bénéficient de 5 jours de formation entièrement pris en charge par la direction. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non. Avec l'accord de l'employeur, ce congé est fractionnable en deux fois.



APEX-ISAST FORMATION est un organisme de formation inscrit sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour les formations CSE et CHSCT

VOS DÉMARCHES

LA LETTRE DE DEMANDE DE CONGÉS DE FORMATION

Les élus doivent demander leurs congés pour les formations CSE et CHSCT auprès de leur employeur. La lettre de demande de congé de formation est à adresser au minimum 30 jours à l'avance. Chaque élu doit s'assurer que sa demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les 8 jours (Code du travail, art. L.2145-11 et R. 2145-5).

Ce congé est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis favorable du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise ou lorsque le contingent annuel de jours de congés de formation économique, sociale et syndicale de l'entreprise est épuisé. La non-réponse de l'employeur est considérée comme un consentement. En cas de litige, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Chaque élu peut choisir librement l'organisme auprès duquel il souhaite se former à partir du moment où celui-ci dispose d'un agrément.

FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation les... 2021 dans le cadre de la formation économique des élus du CSE en application de l'article L. 2315-63 du Code du travail.

L'organisme responsable de cette formation est Apex-Isast Formation inscrit comme organisme de formation sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour la formation des élus du CSE.

Je vous fournirai à mon retour une attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

FORMATION SUR LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation du 2021 dans le cadre de la formation santé-sécurité des élus du CSE en application de l'article L. 2315-18.

L'organisme responsable de cette formation est APEX-ISAST FORMATION inscrit comme organisme de formation sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour la formation des élus du CSE.

Le prix de ce stage est de... euros HT pour les... jours. La formation se déroulera à...

Je vous fournirai à mon retour une attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Lettre type de demande de congé de formation des membres du CSE

Lettre type de demande
de congé de formation
des membres du CHSCT
de la fonction publique
hospitalière

LETTRE TYPE DE DEMANDE DE CONGÉ
DE FORMATION DES MEMBRES DU
CHSCT DE LA FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé
de formation du... au... 2021 dans le cadre
de la formation des représentants du
personnel au CHSCT.

L'organisme responsable de cette
formation est APEX-ISAST FORMATION
inscrit comme organisme de formation
sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé
pour la formation des représentants du
personnel au CHSCT.

Le prix de ce stage est de... euros HT pour
les... jours. La formation se déroulera à...

Je vous fournirai à mon retour une
attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes
sincères salutations.

FORMATIONS CSE**FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE** **DURÉE**
4 JOURS

Vous avez été élu-e au comité social et économique. Remplir à la fois les anciens rôles des DP, du CE et du CHSCT telle est votre difficile mission. Cette formation vous permettra de maîtriser le fonctionnement du comité, ses principales attributions et de vous initier à la compréhension des comptes de l'entreprise. À compléter par la formation en santé, sécurité et conditions de travail, prise en charge par l'employeur pour tous les titulaires et suppléants.

**PUBLIC**

Les membres du CSE

**TARIF INTER**

- 1300 € HT par élu
- Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires au moment de la formation

- Du 9 au 12 mars 2021
- Du 8 au 11 juin 2021
- Du 23 au 26 novembre 2021

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ REPÈRES SUR LES 4 CHAMPS D'ACTION DU CSE

- Assurer l'expression collective des salariés en matière économique et professionnelle
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail
- Veiller à l'application du droit, notamment en portant les réclamations du personnel
- Gérer les activités sociales et culturelles

- Consultations obligatoires : thèmes et cadre des consultations
- Construire une stratégie de réunion
- Rendre un avis et ouvrir un droit de suite

▶ PORTER LES RÉCLAMATIONS DU PERSONNEL

- Se repérer parmi les différentes sources de droit
- Élaborer et défendre une réclamation

▶ MAÎTRISER LES POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DU CSE

- Rôle du secrétaire, du président, du trésorier, du représentant syndical et du suppléant
- Règlement intérieur
- Gestion et utilisation des budgets du comité
- Réunions : fréquence, ordre du jour et procès-verbal
- Commissions
- Moyens : utilisation du crédit d'heures, protection, délit d'entrave
- Droits à l'expertise
- Droits d'alerte

▶ GÉRER LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES :

- Champ des possibles
- Obligations vis-à-vis de l'Urssaf

▶ COMPRENDRE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRISE

- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Mise en pratique sur des exemples

▶ FAIRE DES INFORMATIONS ET CONSULTATIONS UN VÉRITABLE POUVOIR

- Informations obligatoires et base de données économiques et sociales

FORMATIONS CSE



FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE - RENOUELEMENT

DURÉE
2 À 3 JOURS

Cette formation a pour objet de recenser les modes de fonctionnement du CSE et d'identifier les éventuels besoins d'éclairage ou d'approfondissement, dans les domaines de connaissance et de compétences incombant au CSE, à partir desquels la formation dite de « perfectionnement » va se construire.

L'idée force étant de vous proposer à partir de cas concrets, une remise en situation, afin d'établir en co-construction, des éléments de bonne pratique, susceptibles à l'avenir d'aboutir à un panel de solutions.



PUBLIC

Les élus du CSE ayant déjà eu une première formation CSE



INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

FORMATIONS CSE

FORMATION DES MEMBRES DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

DURÉE
3 JOURS

Une formation indispensable pour connaître les attributions des élus CSE des entreprises de moins de 50 salariés et acquérir des moyens pratiques d'exercice du mandat. Cette formation peut être organisée sur deux jours et enrichie de focus liés à votre actualité : temps de travail, discriminations, rémunérations...



PUBLIC

Tous les membres du CSE de
- 50 salariés



TARIF INTER

- 650 € HT
- Restauration incluse



PROCHAINES DATES

En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires au moment de la formation
- Du 16 au 18 juin 2021
- Du 3 au 5 novembre 2021

▶ ATTRIBUTIONS DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL DU CSE

- Se repérer dans l'environnement législatif, conventionnel et contractuel du travail
- Porter les réclamations du personnel
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Conduire un droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé ou aux droits des personnes

▶ MAÎTRISER LES MOYENS D'INFORMATION ET LES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

- ▶ ÉLABORER LES RÉCLAMATIONS ET LES DÉFENDRE EN RÉUNION
 - S'organiser pour être à l'écoute des salariés
 - Formuler efficacement la note écrite sur les réclamations
 - Intervenir en réunion et obtenir des réponses de l'employeur
 - Exercices et mises en situation

▶ CONDUIRE UNE ENQUÊTE SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

- Cadre légal
- Recueil des faits
- Compte-rendu d'accident
- Propositions de prévention

▶ MOYENS D'ACTION DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL

- Heures de délégation : usage et utilisation
- Local
- Communication avec les salariés
- Délit d'entrave

FORMATIONS CSE**FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL** **DURÉE**
3 JOURS

ENTREPRISE DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Face à l'importance que prennent les questions de santé et de sécurité, cette formation vous permettra de maîtriser le vaste champ d'intervention du CSE en la matière et de repartir avec des outils pratiques pour rendre votre action plus efficace : stratégie de réunion, plan de travail, conduite d'une inspection, etc.

**PUBLIC**

Les élus titulaires et suppléants des CSE des entreprises de moins de 300 salariés

**TARIF INTER**

- 1050 € HT par élu pris en charge par l'employeur
- Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires au moment de la formation

- Du 15 au 17 mars 2021
- Du 31 mai au 2 juin 2021
- Du 15 au 17 novembre 2021

**INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

▶ REPÈRES SUR LES 4 CHAMPS D'ACTION DU CSE

- Assurer l'expression collective des salariés en matière économique et professionnelle
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail
- Veiller à l'application du droit, notamment en portant les réclamations du personnel
- Gérer les activités sociales et culturelles

▶ CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- La responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- L'évaluation des risques, bilan et programme annuel de prévention

▶ POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Composition du CSE, rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT et de l'agent chargé de la sécurité
- Gestion des heures de délégation et emploi optimisé des moyens

- Stratégie de réunion
- Interaction avec les représentants de proximité s'ils existent
- Droit à l'expertise lors des projets importants et face à des risques graves

▶ FAIRE DES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES UN VÉRITABLE POUVOIR

- Thèmes et cadre des informations et consultations récurrentes ou ponctuelles
- Veiller à la qualité de l'information remise
- Rendre un avis et ouvrir un droit de suite

▶ ANALYSER LES RISQUES PROFESSIONNELS LORS DES INSPECTIONS

- Connaissance des risques de l'entreprise
- Savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Propositions et suivi des mesures de prévention

▶ CONDUIRE UNE ENQUÊTE APRÈS UN ACCIDENT DU TRAVAIL, UNE MALADIE PROFESSIONNELLE, EN CAS D'INCIDENTS RÉPÉTÉS OU EN SITUATION DE DANGER GRAVE ET IMMIMENT.

FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

 DURÉE
5 JOURS

ENTREPRISE DE 300 SALARIÉS ET PLUS

Face à l'importance prise par les questions de santé et de sécurité, cette formation vous permettra de maîtriser le vaste champ d'intervention du CSE en la matière et de repartir avec des outils pratiques pour rendre votre action plus efficace : stratégie de réunion, plan de travail, conduite d'une inspection, d'une enquête après accident, etc.



PUBLIC

Les élus titulaires et suppléants des CSE des entreprises de 300 salariés et plus



TARIF INTER

- 1750 € HT par élu pris en charge par l'employeur
- Restauration incluse



PROCHAINES DATES

- En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires au moment de la formation
- Du 15 au 19 mars 2021
 - Du 31 mai au 4 juin 2021
 - Du 15 au 19 novembre 2021



INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

En formation intra-entreprise, il est possible d'adapter ce programme en intégrant les risques psychosociaux (voir programme page 29), l'analyse du document unique ou encore d'autres thématiques comme l'aménagement des espaces de travail, les entretiens d'évaluation, le lean management, etc.

▶ REPÈRES SUR LES 4 CHAMPS D'ACTION DU CSE

- Assurer l'expression collective des salariés en matière économique et professionnelle
- Contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail
- Veiller à l'application du droit
- Gérer les activités sociales et culturelles

- Accord ou règlement intérieur du CSE
- Réunions, participants, moyens
- Plan de travail

▶ CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- La responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- L'évaluation des risques, bilan et programme annuel de prévention

▶ FAIRE DES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES UN VÉRITABLE POUVOIR

- Thèmes et cadre des informations et consultations récurrentes ou ponctuelles
- Veiller à la qualité de l'information remise
- Rendre un avis et ouvrir un droit de suite

▶ POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Composition du CSE, rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT et de l'agent chargé de la sécurité
- Gestion des heures de délégation et emploi optimisé des moyens
- Stratégie de réunion
- Interaction avec les représentants de proximité s'ils existent
- Droit à l'expertise lors des projets importants et face à des risques graves

▶ ANALYSER LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Connaissance des risques de l'entreprise
- Savoir regarder, écouter, et détecter les risques lors des inspections
- Propositions et suivi des mesures de prévention
- Savoir analyser le document unique et le programme annuel de prévention

▶ CONDUIRE UNE ENQUÊTE APRÈS UN ACCIDENT DU TRAVAIL, UNE MALADIE PROFESSIONNELLE, EN CAS D'INCIDENTS RÉPÉTÉS OU EN SITUATION DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

- Recueil des faits : observation, méthodes de questionnement pour les témoignages, rédaction du compte-rendu
- Méthode de l'arbre des causes
- Nombreux exercices pratiques
- Exploitation de l'arbre des causes pour faire des propositions de prévention

▶ FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Missions et périmètre d'intervention

**FORMATIONS CSE****FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- RENOUELEMENT****DURÉE**

3 OU 5 JOURS

Cette formation a pour objet de recenser les modes de fonctionnement du CSE et d'identifier les éventuels besoins d'éclairage ou d'approfondissement, dans les domaines de connaissance et de compétences sur les prérogatives santé, sécurité et conditions de travail, à partir desquels la formation dite de « perfectionnement » va se construire

L'idée force étant de vous proposer à partir de cas concrets, une remise en situation, afin d'établir en co-construction, des éléments de bonne pratique, susceptibles à l'avenir d'aboutir à un panel de solutions.

**PUBLIC**

Les élus titulaires et suppléants des CSE ayant déjà effectué une première formation SSCT

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

FORMATIONS CSE**FORMATION SUR LES RÉCLAMATIONS (EX MANDAT DP)****DURÉE**

1 OU 2 JOURS

Élus CSE, vous avez désormais les attributions exercées avant par les délégués du personnel. Veiller à l'application du droit, porter les réclamations, lancer un droit d'alerte... : cette formation vous donnera des outils pratiques. En intra entreprise, cette formation peut être organisée sur deux jours et enrichie de focus liés à votre actualité : temps de travail, discriminations, rémunérations...

**PUBLIC**

Tous les membres du CSE

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL DES RÉCLAMATIONS

- Réclamation ou consultation, les voies de traitement les plus efficaces
- Les recours d'urgence

► ÉLABORER ET DÉFENDRE UNE RÉCLAMATION

- S'organiser pour être à l'écoute des salariés
- Savoir analyser une situation
- Formuler efficacement les réclamations
- Savoir argumenter et obtenir des réponses de l'employeur
- Exercices et mises en situation

► SE REPÉRER DANS L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF, CONVENTIONNEL ET CONTRACTUEL DU TRAVAIL**► DÉFENDRE ET AMÉLIORER LE STATUT COLLECTIF**

Les représentants de proximité ont été mis en place dans votre entreprise. Nous vous proposons de construire une formation sur mesure en fonction des attributions et des moyens fixés dans l'accord. Cette formation permettra aux représentants de prendre toute la mesure de leur mandat et de repartir avec des outils pratiques.



PUBLIC

Les représentants de proximité



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix Facturation d'un temps de préparation sur la base de l'accord. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.





FORMATIONS CSE

SECRÉTAIRE ET SECRÉTAIRE ADJOINT DU CSE



DURÉE

1 JOUR

Connaître et utiliser les prérogatives du secrétaire. Organiser le comité pour accroître son efficacité.



PUBLIC

Les secrétaires et
secrétaires adjoints



TARIF INTER

- 325 € HT par élu
- Restauration incluse



PROCHAINES DATES

En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction
des conditions sanitaires au moment de la formation

- Le 23 mars 2021
- Le 15 juin 2021
- Le 9 novembre 2021

▶ PLACE DU SECRÉTAIRE DANS L'ORGANISATION INTERNE DU COMITÉ

- Rôle du secrétaire
- Délégations données au secrétaire et au secrétaire adjoint
- Règlement intérieur du comité
- Responsabilité du comité et du secrétaire

▶ ORDRE DU JOUR

- Rédaction et ordonnancement
- Préparation

▶ RÉUNIONS

- Préparatoires, plénières
- Organisation
- Animation

▶ PROCÈS-VERBAL

- Valeur légale
- Rédaction
- Délai maximum

▶ ANIMATION DU COMITÉ

- Plan de travail
- Organisation d'un bureau
- Communication vis-à-vis des salariés

TRÉSORIER ET TRÉSORIER ADJOINT : GÉRER LES BUDGETS DU CSE

 DURÉE
2 JOURS

Trésorier, secrétaire, adjoints, vous avez des responsabilités dans la gestion des budgets. Votre rôle est stratégique et vous accomplissez des actes de gestion qui engagent la responsabilité du comité et parfois la vôtre. Face aux attentes importantes des salariés, il est impératif de maîtriser parfaitement la réglementation afin d'élaborer, tenir et contrôler les budgets au service d'un projet.



PUBLIC

Élus ayant des responsabilités dans la gestion des budgets (trésoriers, secrétaires, adjoints, etc.)



TARIF INTER

- 650 € HT par élu
- Restauration incluse



PROCHAINES DATES

- En présentiel sur Paris ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires au moment de la formation
- Les 11 et 12 mars 2021
 - Les 1 et 2 juillet 2021
 - Les 2 et 3 décembre 2021

► MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL

- Responsabilité collective du comité et responsabilité individuelle des membres
- Budget de fonctionnement : calcul, dépenses autorisées
- Budget des activités sociales et culturelles : calcul, dépenses autorisées, critères d'attribution possibles, règles Urssaf
- Obligations comptables
- Processus d'arrêté et d'approbation des comptes, publicité
- Recours face aux pratiques illicites

► GÉRER DES BUDGETS AU SERVICE D'UN PROJET

- Des méthodes pour élaborer des budgets et pour les suivre
- Conduire des activités et identifier les attentes des salariés

- La mise au point de tableaux de bord et de suivi de gestion
- Relier le projet au budget puis au rapport de gestion
- La mise au point d'outils de pilotage simple au quotidien
- Les différentes méthodes de suivi comptable
- La relation du trésorier avec l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes

► S'ORGANISER POUR ÊTRE EFFICACE ET MAÎTRISER LES RISQUES

- Le rôle du trésorier dans la présentation des comptes
- Le règlement intérieur : le statut du trésorier, ses missions, la séparation des pouvoirs
- La mise en place de procédures organisationnelles
- La conduite des opérations comptables

► LA QUALITÉ, LA CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS



FORMATIONS CSE



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE



DURÉE

1 JOUR

Objectif : Mettre en place ou faire évoluer un règlement intérieur conforme au droit et utile au quotidien pour les membres du CSE.



PUBLIC

Tous les membres
du CSE



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ CADRE LÉGAL ET RECOURS

▶ COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

▶ ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Gestion financière, diffusion et l'affichage du procès-verbal

▶ COMMUNICATION DU CSE AUPRÈS DES SALARIÉS

- Affichage de l'ordre du jour, affichage des résolutions majoritaires, communication par notes, affichage des extraits du PV

▶ ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Délégations, définition des fonctions, préparation et déroulement des réunions, organisations des consultations, gestion des activités sociales et culturelles, obtenir des moyens supplémentaires

▶ MÉTHODE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE RI DU CSE ET L'ADOPTER

FORMATIONS CSE



NÉGOCIER OU RENÉGOCIER UN ACCORD CSE



DURÉE

1 OU 2 JOURS

Objectif : Maîtriser le cadre légal, analyser les pratiques et préparer efficacement la négociation.



PUBLIC

Elus CSE, DS



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ CADRE DES NÉGOCIATIONS POUR METTRE EN PLACE DU CSE ET ORGANISER LES ÉLECTIONS

▶ FONCTIONNEMENT DU CSE : RÉUNIONS, COMMISSIONS SSCT, AUTRES COMMISSIONS, BUDGETS, FORMATION, INFORMATIONS-CONSULTATIONS, EXPERTISES, BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

▶ NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DISTINCTS ET COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL

▶ COMPOSITION DU CSE ET TEMPS DISPONIBLE POUR LE MANDAT

▶ POINTS CLÉS DE L'ORGANISATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS

PRÉPARER LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE

 DURÉE
2 JOURS

La consultation sur la politique sociale regroupe de nombreux thèmes importants, auparavant vus séparément : bilan social, temps de travail, formation, égalité professionnelle, conditions de travail, prévention des risques professionnels. Cette formation vous permettra d'aller vite à l'essentiel dans l'analyse des documents et de réfléchir aux engagements attendus de l'employeur. 

 PUBLIC

Les membres du CSE et les délégués syndicaux



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ **MAÎTRISER LE CADRE DE LA CONSULTATION**

- Champ de la consultation
- Informations obligatoires et base de données
- Calendrier et délai pour rendre l'avis
- Expertise prise en charge par l'employeur

effectifs, les conditions de travail, les rémunérations

- Focus sur la formation professionnelle : nouveau cadre légal, points clés à analyser
- Focus sur l'égalité professionnelle : nouveau cadre légal, angles d'analyse pertinents

▶ **ORGANISER LE TRAVAIL DU COMITÉ**

- Rôle des commissions
- Préparatoires
- Stratégie de réunion
- Communication auprès des salariés

▶ **ARTICULER LES CONSULTATIONS RÉCURRENTES ET LES NÉGOCIATIONS OBLIGATOIRES**

- Négociations annuelles obligatoires
- Organisation des calendriers
- Utilisation des informations disponibles et orientation des expertises

▶ **ANALYSER LES DOCUMENTS**

- Focus sur le bilan social : pièges à éviter dans la lecture des données, points clés à analyser dans les

**FORMATIONS THÉMATIQUES****FORMATION PROFESSIONNELLE** **DURÉE**
2 JOURS

Connaître la réglementation et les obligations de l'employeur en matière de formation en intégrant les derniers changements de la loi de septembre 2018. Intervenir efficacement lors des consultations du comité et lors des négociations. Pouvoir renseigner les salariés sur les moyens d'accès individuel à la formation.

**PUBLIC**

Les membres du CSE et les membres de la commission formation, les délégués syndicaux

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► CADRE GÉNÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**► OBLIGATIONS DES ENTREPRISES ET FORMATIONS À L'INITIATIVE DES EMPLOYEURS**

- Financement de la formation professionnelle
- Entretien professionnel
- Plan de développement des compétences (ex. plan de formation)
- Reconversion ou promotion professionnelle par alternance (Pro-A)

► ACCÈS INDIVIDUEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Conseil en évolution professionnelle
- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience
- Compte personnel formation
- Projet de transition professionnelle

► POINTS DE REPÈRES LES FORMATIONS EN ALTERNANCE**► AGIR EN CSE SUR LA FORMATION**

- Préparer les consultations du CSE
- Rôle de la commission formation
- Porter des réclamations

► NÉGOCIER SUR LA FORMATION

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



DURÉE

2 JOURS

Connaître le droit de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en intégrant les toutes dernières évolutions de 2018. Savoir analyser la situation de l'entreprise. Maîtriser les différents moyens d'action.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel qui auront à négocier ou à donner leur avis sur ces sujets



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Organisée sur deux jours, cette formation intégrera une mise en pratique sur la base de vos documents.

► DROIT DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : OUTILS POUR L'ACTION

- Lois sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Nouvel index obligatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Lois en matière de discriminations
- Lois en matière de violences sexistes et sexuelles

► PRÉPARER LA NÉGOCIATION OBLIGATOIRE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Champ et pistes de négociation
- Droit à l'expertise dans les entreprises de 300 salariés et plus
- Contenu obligatoire du plan d'action en absence d'accord

► L'EMPLOI DES FEMMES ET LA PERSISTANCE DE DÉSÉQUILIBRES : POINTS DE VIGILANCE POUR L'ANALYSE

- Points de vigilance pour l'analyse

► AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Rôle de la commission égalité professionnelle
- Formuler des propositions lors des consultations et rendre un avis
- Le droit d'alerte contre les discriminations
- Agir par les activités sociales et culturelles

► IDENTIFIER LES INÉGALITÉS DANS L'ENTREPRISE

- Maîtriser les différentes sources d'information
- Analyser le rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes : emplois occupés, déroulements de carrière, écarts de rémunération, accès à la formation, etc.
- Analyser l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**FORMATIONS THÉMATIQUES****TEMPS DE TRAVAIL, ORGANISATION
DU TEMPS DE TRAVAIL****DURÉE****2 JOURS**

Se repérer dans le droit complexe du temps de travail fortement modifié par la loi El Khomri de 2016 puis par les ordonnances 2017. Se préparer à négocier avec de nouvelles règles : accord majoritaire, référendum, primauté de l'accord d'entreprise sur la branche professionnelle...

**PUBLIC**

Tous les
représentants du
personnel

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► **CONNAÎTRE LE DROIT EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL**

► **TEMPS DE TRAVAIL : DÉFINITION ET ENCADREMENT**

- Heures supplémentaires, heures complémentaires
- Moyens de contrôle du temps de travail
- Contraintes spécifiques : travail dominical, travail de nuit, astreinte...

► **COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Aménagement hebdomadaire, sur 4 semaines, par cycle, sur l'année...
- Forfaits en heures et forfaits en jour
- Compte-épargne temps
- Points de vigilance et pistes de négociation

► **FOCUS SUR LES NOUVEAUX ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE**

- Contenu
- Licenciement possible des salariés refusant les modifications
- Droit à l'expertise pour les syndicats

► **MAÎTRISER LES MOYENS D'ACTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

- Négociation par les syndicats : nouvelles règles, points de vigilance
- Consultation du comité sur la politique sociale
- Réclamations sur le respect du droit

AGIR DANS LES RÉORGANISATIONS ET LES FUSIONS

 DURÉE
1 JOUR

Savoir se diriger malgré la complexité des textes et être capable de prendre rapidement les bonnes décisions dans le cadre de procédures souvent rapides et brutales.



 PUBLIC

Tous les représentants du personnel



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ **LES DIFFÉRENTES FORMES DE RÉORGANISATIONS**

- Modification des statuts de la société
- Modification de la propriété du capital
- Transferts partiels d'actifs, fusions, fusions-absorptions...
- Réorganisations internes

▶ **LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

- Information et consultation des instances : moment, modalités, délais
- Négociation par les organisations syndicales avant/après le transfert

▶ **LES CONSÉQUENCES DES TRANSFERTS D'ACTIFS SUR :**

- Les contrats de travail
- Le statut collectif
- Les instances représentatives

▶ **PRÉPARER LES CONSULTATIONS ET LES NÉGOCIATIONS**

- Points de vigilance dans l'analyse du projet
- Moyens de peser





FORMATIONS THÉMATIQUES

**AGIR FACE AUX RESTRUCTURATIONS
(APC, PSE, DÉPARTS VOLONTAIRES)****DURÉE**

1 JOUR

Dans le cadre de procédures brutales, organisations syndicales et instances élues doivent être capables de prendre rapidement les bonnes décisions. A côté des procédures de licenciements économiques, de nouvelles négociations sont désormais possibles pour des ruptures conventionnelles collectives pour des salariés volontaires pour quitter l'entreprise. Des négociations peuvent également être ouvertes pour modifier les emplois par un accord de performance collective (APC) primant sur le contrat de travail des salariés.

**PUBLIC**Délégués syndicaux,
membres CSE**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC)

- Modifier la rémunération, le temps de travail ou les conditions de mobilité
- Déroulement de la négociation
- Points de vigilance sur le contenu de l'accord
- Conséquences pour les salariés

▶ LES NOUVEAUX PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES NÉGOCIÉS

- Congé de mobilité dans un accord de GPEC
- Accord de rupture conventionnelle collective

▶ CADRE LÉGAL DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

- Définition du licenciement économique
- Quelle procédure selon le nombre de ruptures envisagées ?
- Quand un PSE est-il obligatoire ?
- Rôle de l'administration du travail
- Assistance des syndicats et du comité par l'expert-comptable

▶ LE RÔLE MAJEUR DE L'ADMINISTRATION (DIRECTE)**▶ ANALYSER LE PROJET DE RÉORGANISATION**

- Force et limites de la critique des motifs économiques
- Contrôle du nombre de postes supprimés
- Catégories d'emploi concernées
- Critères d'ordre du licenciement

▶ LA PROCÉDURE POUR LES GRANDS LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

- Négociation possible d'un accord majoritaire sur le PSE
- Double consultation du CSE avec des délais impératifs, consultation du CHSCT, nouvelle instance de coordination des CHSCT et expertise unique

▶ ANALYSER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Volontariat
- Reclassement interne
- Mesures d'âge
- Aide au reclassement externe
- Mesures compensatrices au licenciement
- Commission de suivi du plan

▶ VOIES DE RECOURS JUDICIAIRES

DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



DURÉE

2 JOURS

Cette formation vous permet d'approfondir votre compréhension des mécanismes économiques et financiers de l'entreprise et de préparer la nouvelle consultation annuelle sur la situation économique et financière. Préparation possible à partir de vos documents.



PUBLIC

CSEC/CSE,
notamment ceux
de la commission
économique



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► ANALYSER L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- L'analyse du chiffre d'affaires
- Les méthodes d'analyse de la croissance
- Les différentes marges dégagées
- Les soldes intermédiaires de gestion : marge brute, valeur ajoutée, résultat d'exploitation
- Les ressources humaines

► ÉVALUER LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Construction et lecture du tableau de financement
- L'investissement
- L'endettement
- La vitesse de rotation des capitaux engagés
- La mesure de la rentabilité

► COMPRENDRE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- L'évaluation des postes du bilan
- Les relations significatives du bilan

► CONDUIRE LE DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

- Environnement concurrentiel
- Moyens et besoins de l'entreprise
- Conséquences sociales et économiques de la stratégie mise en œuvre
- Management et risque



FORMATIONS THÉMATIQUES

AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

 DURÉE
2 JOURS

Connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux. Doter les représentants du personnel d'outils méthodologiques pour l'analyse des situations de travail présentant des risques psychosociaux. Leur permettre d'initier, de suivre et d'évaluer un programme de prévention de ces risques.



PUBLIC

Les représentants du personnel intervenant sur le sujet



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure possible pour votre comité aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► **COMPRENDRE LES DIVERSES NOTIONS, LES DÉBATS ET LES ENJEUX AUTOUR DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

- Origines
- Santé physique, santé mentale et bien-être au travail
- Se repérer dans le cadre juridique

► **AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LEURS FACTEURS ET LEURS TROUBLES**

- Identifier les différents acteurs, le rôle et les responsabilités de chacun
- Passer du diagnostic à l'action préventive
- Utiliser les moyens d'action internes et externes du CSE

► **ABORDER CONCRÈTEMENT LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

- Une grille de lecture du travail et de la personne
- Les facteurs de risques psychosociaux
- Des méthodes d'identification des facteurs des risques et des troubles

AGIR CONTRE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

 DURÉE
1 JOUR

Avec le vieillissement de la population, la pénibilité au travail et la retraite sont deux sujets étroitement liés, mais le sujet de la pénibilité concerne plus largement les conditions de travail dans leurs aspects organisationnels, techniques, et humains. Le cadre légal a été à nouveau bouleversé par ordonnance en 2017. Les représentants du personnel peuvent jouer un rôle majeur.

 PUBLIC

Élus CSE, délégués
syndicaux



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure possible pour votre comité aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► SE REPÉRER DANS LE CADRE LÉGAL ACTUEL

- Les facteurs de risques professionnels nécessitant un suivi particulier
- Le compte professionnel de prévention et les autres mesures de compensation
- Accord ou plan d'action obligatoire : entreprises concernées, contenu, sanctions

► AGIR CONTRE LA PÉNIBILITÉ

- Rôles de chacun
- Action du CSE
- Négociation
- Mettre en place une démarche de prévention

► COMPRENDRE LES ENJEUX

- Liens entre santé et travail
- Les risques psychosociaux comme facteurs complémentaires de pénibilité
- Enjeux économiques pour les entreprises



**FORMATIONS THÉMATIQUES****AGIR FACE AU LEAN MANAGEMENT****DURÉE**

1 JOUR

Le déploiement du «lean» dans l'entreprise, dans des activités de production ou administratives, introduit de nouveaux concepts (kaizen, pdca, ...) et de nouveaux outils (5S, TPM, standard work...). Autant de nouveaux mots qui créent une fracture entre ceux qui « parlent lean » couramment et les autres. Pour agir efficacement, les représentants du personnel ont besoin de comprendre les concepts du lean et de bien en identifier les risques.

**PUBLIC**

Tous les représentants du personnel

**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure possible pour votre comité aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► COMPRENDRE LES MÉCANISMES DU LEAN

- Concepts et outils
- Ce qui change au quotidien

► PISTES POUR L'ACTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Se coordonner entre instances
- Construire une riposte efficace

► ANALYSE DES RISQUES DE LA MÉTHODE

- Risques psychosociaux
- Troubles musculo-squelettiques



AGIR SUR LES PROJETS MODIFIANT LES ESPACES DE TRAVAIL

 DURÉE
1 JOUR

Déménagements, réaménagements, mise en place du flex office : ces projets importants ont de fortes répercussions pour les salariés. Cette formation vous donnera les clés d'une consultation efficace



PUBLIC

Tous les représentants du personnel



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure possible pour votre comité aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL DE LA CONSULTATION

- Articulation des différentes consultations
- Délais
- Recours en cas de défaut de consultation

▶ PRÉPARER LA CONSULTATION

- Quelles informations demander
- Pistes d'analyse
- Recours possible à l'expertise « projet important »
- Communication auprès des salariés
- Formalisation de l'avis

▶ COMPRENDRE LES PROJETS MODIFIANT LES ESPACES DE TRAVAIL

- Les différents types de projets : déménagements, réaménagements
- Les références réglementaires et normatives





FORMATIONS THÉMATIQUES

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



DURÉE

1 JOUR

Comprendre le document unique et, en tant que représentant du personnel, proposer des modifications et l'utiliser.



PUBLIC

Tous les
représentants du
personnel



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE

► LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LEUR TRANSCRIPTION DANS UN DOCUMENT UNIQUE

- La notion « d'inventaire » : différencier et identifier les dangers et analyser les risques
- La notion « d'unité de travail » et la mise à jour du document
- Présentation de diverses méthodologies d'évaluation

► COMMENT PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Les différents risques
- Quelques principes pour intégrer ces risques au document unique

► LE RÔLE DES REPRÉSENTATIONS DU PERSONNEL

- Information, consultation ou participation ? Intérêts et limites de chaque modalité
- L'articulation avec la consultation sur la politique sociale et les conditions de travail et les négociations

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

 DURÉE
5 JOURS

Face aux tensions en matière de conditions de travail et à l'importance que prennent les questions de santé et de sécurité, le CHSCT est une instance majeure dans la fonction publique hospitalière. Cette formation vous permettra de connaître vos droits et les moyens dont vous disposez pour rendre votre action plus efficace au service de tous les agents.



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

▶ LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Missions et périmètre d'intervention
- Composition, rôle du secrétaire et du président
- Réunions : ordre du jour, déroulement et PV
- Moyens matériels
- Informations obligatoires : document unique, registres, etc.
- Recours à l'expertise

▶ LES AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- La responsabilité de l'employeur : Obligation de résultat, faute inexcusable, faute intentionnelle
- Rôle de l'inspection du travail, du service de santé au travail

▶ LE PLAN DE TRAVAIL DU CHSCT

- Faire des consultations obligatoires un véritable pouvoir
- Analyser les risques professionnels lors des inspections
- Mener une enquête après accident et en situation de danger grave et imminent
- Intervenir lors des droits de retrait
- Se coordonner avec le CTE

▶ LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION

- La connaissance des risques de l'établissement
- Le CHSCT et les entreprises extérieures
- La méthode d'analyse prospective : savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Les propositions et le suivi des mesures de prévention

▶ LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE APRÈS ACCIDENT

- Le recueil des faits : observation, méthodes de questionnement pour les témoignages, rédaction du compte-rendu
- La méthode de l'arbre des causes
- L'exploitation de l'arbre des causes pour faire des propositions de prévention
- Nombreux exercices pratiques

▶ DROITS ET OBLIGATIONS DES REPRÉSENTANTS



COMITÉ DE GROUPE

COMITÉ DE GROUPE

Mettre en place un comité de groupe, le faire fonctionner efficacement.
Connaître les nouvelles règles de la négociation de groupe.



1 JOUR



PUBLIC

Les membres des comités de groupe



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► CHAMP D'APPLICATION

- La notion de groupe
- Mise en place du comité

► LES ATTRIBUTIONS

- Spécificité des attributions
- Les attributions économiques et professionnelles
- Distinction avec les autres représentations collectives

► LA COMPOSITION DU COMITÉ DE GROUPE

- Durée du mandat
- Modification du périmètre du groupe

► LES ACCORDS DE GROUPE

- Thèmes possibles
- Primauté possible de l'accord de groupe sur l'accord d'entreprise
- Règles de validité

► LE FONCTIONNEMENT

- La personnalité civile du comité de groupe
- L'organisation interne
- Les moyens de fonctionnement
- Base de données mise en place par accord

COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Mettre en place un comité européen. Rechercher les moyens d'améliorer son fonctionnement et son efficacité. Renégocier un accord existant.



1 JOUR



PUBLIC

Les membres des comités européens et des groupes spéciaux de négociation



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

► CADRE GÉNÉRAL

- Le périmètre d'application
- Validité des accords d'anticipation

► LE COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN À DÉFAUT D'ACCORD ET LES PISTES DE NÉGOCIATION

- La forme et l'organisation
- Les réunions et les moyens du comité
- Le droit à l'expertise
- Les heures de délégation
- Le statut des membres représentants des salariés

► MISE EN PLACE DE L'INSTITUTION

- Initiative de la mise en place
- Le groupe spécial de négociation
- La négociation

► LE RÔLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

- La compétence (territoriale, thématique)
- L'information et la consultation du comité

► RENÉGOCIATION DE L'ACCORD

NÉGOCIATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LE TEMPS DE TRAVAIL

 DURÉE
2 JOURS

Connaître le nouveau cadre. Savoir apprécier les politiques de rémunérations et d'organisation du travail, réfléchir à la revendication.



PUBLIC

Les négociateurs d'entreprise



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

▶ NOUVEAU CHAMP DE LA NÉGOCIATION

▶ CADRE DE LA NÉGOCIATION

- Niveau de la négociation et initiative
- Périodicité annuelle à défaut d'accord
- Les syndicats : composition de la délégation et moyens
- Règles de validité de l'accord selon les thèmes
- Accord/PV de désaccord

▶ CONDUIRE LA NÉGOCIATION

- Poser et formuler les revendications
- Communiquer avec les salariés
- Règles de conduite des réunions

▶ PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- Informations données à la délégation syndicale
- Informations et expertises à la disposition du comité
- Analyser les composantes de la rémunération et leur évolution
- Points de vigilance en matière de temps de travail



OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

NÉGOCIATION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



DURÉE

2 JOURS

Connaître le nouveau cadre légal. Repérer l'ensemble des sujets de négociation, réfléchir à la revendication.



PUBLIC

Les négociateurs
d'entreprise



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

Un vaste champ de négociation : égalité entre les femmes et les hommes, handicap, pénibilité, articulation vie personnelle et vie professionnelle, droit à la déconnexion, etc.

► CADRE DE LA NÉGOCIATION

- Niveau de la négociation et initiative
- Les syndicats : composition de la délégation et moyens
- Règles de validité selon les thèmes
- Accord/PV de désaccord/Plan d'action

► CONDUIRE LA NÉGOCIATION

- Poser et formuler les revendications
- Communiquer avec les salariés
- Règles de conduite des réunions

► PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- Informations données à la délégation syndicale et aux instances élues
- Expertises possibles
- Analyser les données sur la situation comparée des femmes et des hommes
- Sources d'informations disponibles sur la qualité de vie au travail



NÉGOCIATION SUR LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (GPEC)



DURÉE

2 JOURS

Connaître le nouveau cadre légal de la négociation obligatoire sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers dans les entreprises de 300 salariés et plus, en identifier les points clés et les enjeux, construire des propositions.



PUBLIC

Les négociateurs d'entreprise, les membres des CSEC et CSE



FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE

Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

► LE NOUVEAU CHAMP DE LA NÉGOCIATION

- Thèmes obligatoires et thèmes facultatifs
- Niveau pertinent
- Cadre juridique
- Enjeux

► LA CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LA GPEC : UN POINT DE DÉPART POUR LA NÉGOCIATION

► LES OUTILS DU DIAGNOSTIC SOCIAL À NÉGOCIER

- États des lieux : matrices des postes, référentiels métiers, etc.
- Informations sur les évolutions des métiers, les évolutions démographiques et les impacts sociaux de la stratégie sur les emplois et les qualifications
- Indicateurs de suivi

► LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT ET D'ADAPTATION

- Comment identifier les mesures adaptées à la situation
- Outils en matière d'orientation
- Outils en matière de formation : plan de développement des compétences, CPF, etc.
- Outils en matière de mobilité volontaire
- Politique de recrutement et d'intégration
- Départs volontaires dans le cadre du congé de mobilité

► LE SUIVI DE L'ACCORD

OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE**REPRÉSENTATION SYNDICALE
DANS L'ENTREPRISE** **DURÉE**
1 JOURConnaître les moyens d'action du syndicat dans l'entreprise. **PUBLIC**Tous les représentants
du personnel**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

▶ LES RÈGLES DE REPRÉSENTATIVITÉ

- Place et rôle de la section syndicale
- Conditions pour être un syndicat représentatif

**▶ LES PRÉROGATIVES DES REPRÉSENTANTS
DES SYNDICATS NON REPRÉSENTATIFS****▶ LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL**

- Nouvelles conditions de désignation
- Le pouvoir de négociation
- Le protocole d'accord préélectoral
- La négociation d'entreprise

▶ LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AU CSE

- Conditions et modalités de désignation
- Place et rôle

OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE**COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS** **DURÉE**
1 JOURRéfléchir à ses pratiques de communication, concevoir et rédiger un tract efficace. **PUBLIC**Tous les
représentants du
personnel**FORMATION UNIQUEMENT EN INTRA ENTREPRISE**

Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé. Toutes nos formations sont organisables en visioconférence. Avec une taille de groupe facilitant la participation de tous, nos formateurs mettent en œuvre une pédagogie interactive adaptée au mode distanciel.

Le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

▶ Développer la communication : objectifs et moyens**▶ Moyens de la section syndicale et précautions à prendre****▶ Principaux modes de communication écrite****▶ Tract : une méthode de rédaction**



30 - 32 rue de Chabrol – 75010 Paris

01 53 72 00 11 | 01 53 72 00 10

formation@apex-isast.fr

www.apex-isast.fr



[groupe-apex-isast](#)



[Apex_Isast](#)